



territoires
PUBLICS

territoires
territoires
territoires
territoires
territoires

OPÉRATIONS D'URBANISME
EQUIPEMENTS PUBLICS

Les Coteaux de l'Ille

VILLE DE RENNES

AVIS D'APPEL PUBLIC A LA CONCURRENCE

APPEL A CANDIDATURES

1. IDENTIFICATION DE L'ORGANISME QUI PASSE L'ACCORD-CADRE

TERRITOIRES PUBLICS mandataire agissant au nom et pour le compte de la ville de Rennes
1, rue Geneviève de Gaulle-Anthonioz
CS 50726
35207 RENNES CEDEX 2
Tél. : 02.99.35.07.15

2. PROCEDURE DE PASSATION

Procédure concurrentielle avec négociation en application des articles 71 à 73 du décret n°2016-360 du 25 mars 2016.

3. OBJET DE L'ACCORD-CADRE

Accord-cadre d'architecte-urbaniste, associés à un paysagiste et à un bureau d'études VRD dans le cadre d'une étude globale de cadrage préalable, menant à la création d'une ou plusieurs opérations d'aménagement type ZAC, sur le secteur Nord-Ouest de la Ville de RENNES depuis le quartier Beauregard jusqu'aux rives de l'Ille et le quartier Gros Malhon, dénommé « Les Coteaux de l'Ille », et de leur réalisation.

Le candidat doit répondre à l'ensemble des éléments de missions suivants :

- Accompagnement du maître d'ouvrage dans les différentes phases de cadrage et pré-opérationnelles,
- Accompagnement du maître d'ouvrage dans les différentes phases du ou des projet(s),
- Réalisation des études urbaines, paysagères et de VRD,
- Réalisation et mise en œuvre des études, des faisabilités selon les opportunités foncières et du suivi opérationnel.

4. VARIANTE

La proposition de variante n'est pas autorisée.

5. LIEU D'EXECUTION

Ville de Rennes

6. DUREE DE L'ACCORD-CADRE

La durée de l'accord-cadre est de 8 ans à compter de sa notification afin de garantir la continuité et la cohérence du projet urbain dans le temps.

Date prévisionnelle de démarrage des prestations : été 2018

7. JUSTIFICATIONS A PRODUIRE

Concernant les justifications à produire, les candidats doivent se référer au règlement de la consultation.

8. CRITERES DE JUGEMENT DES CANDIDATURES

Le pouvoir adjudicateur sélectionnera entre 3 et 5 candidats admis à remettre une offre et éventuellement à négocier.

Le pouvoir adjudicateur sélectionnera les candidats sur la base des critères suivants :

- Pertinence et cohérence des références,
- Capacités professionnelles et techniques,
- Capacités financières

En cas de constitution de groupement le mandataire sera l'architecte-urbaniste, solidaire de chacun des membres du groupement.

Il est possible de présenter pour le marché plusieurs offres en agissant à la fois en qualité de candidats individuels et de membres d'un ou de plusieurs groupements ou en qualité de membres de plusieurs groupements.

9. CRITERES DE JUGEMENT DES OFFRES

Prix : 40 %

Offre technique : 60 %

10. MODALITES DE RETRAIT DU DOSSIER DE CONSULTATION

Le dossier de consultation est dématérialisé et disponible sur le site suivant : <https://territoires.achatpublic.com>.

11. LIEU ET CONDITIONS DE REMISE DES PLIS

Les plis contenant la candidature seront soit remis par voie électronique sur la plateforme <https://territoires.achatpublic.com>, soit envoyés par lettre recommandée avec accusé de réception à l'adresse suivante : TERRITOIRES PUBLICS, Mme la Directrice Administrative et Financière, 1, rue G. de Gaulle-Anthonioz – CS 50726 - 35207 RENNES CEDEX 2 ou remis contre récépissé directement au siège du TERRITOIRES PUBLICS, en précisant l'objet de la consultation.

12. DATE LIMITE DE RECEPTION DES CANDIDATURES

Le 25 janvier 2018 à midi (12H00)

13. RENSEIGNEMENTS ADMINISTRATIFS ET TECHNIQUES

Auprès de M. CLEMENT – Chef de projets - email : philippe.clement@territoires-rennes.fr - Tél. 02.99.35.07.15

14. PROCEDURES DE RECOURS

Instance chargée des procédures de recours : TA de Rennes – Hôtel de Bizien – 3 Contour de la Motte – 35044 Rennes

15. DATE D'ENVOI A LA PUBLICATION

Le 22 décembre 2017

16. PUBLICATION AU JOUE

Publication adressée au JOUE sous le n°3210764